
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN LA MONTAGNE

SEANCE DU 17 JUILLET 2020

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 10
Pouvoirs : 0
Date de la convocation : lundi 06 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le six juillet à 20 heures 30 minutes,
Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Yves CROZET, le Maire.
En application de l'article 9 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19, le conseil municipal de la commune de SAINT GERMAIN LA MONTAGNE a dû être déplacé dans la Salle des Fêtes de la commune de Saint Germain la Montagne située 20 Chemin de VERNAY.

Étaient présents : CROZET Yves, ISNARD Michel, LABROSSE Simone, VERMOREL Jean, VOLLE Thierry, BRIDAY Pascal, JOUBERT Flore, JULIEN Camille, DEGUT Patrick, ARMAND Pascale.

Absents excusés : DEMURGER Marie-Christine

Secrétaire : Mme JOUBERT Flore

M. Yves Crozet, ouvre la séance en faisant le compte rendu de la réunion qui a eu lieu la veille à CHARLIEU-BELMONT Communauté :

- les rapports d'activité du service des déchets et du SPANC (assainissement non collectif) ont été présentés et votés. La Communauté de communes a fortement réduit les déchets ménagers (100 kg par habitant et par an) mais elle rencontre des difficultés pour faire recycler des matériaux comme le plâtre ou les cartons.
- Covoiturage vers Roanne : un contrat va être signé avec l'ADEME pour lancer une expérimentation
- Application « Panneau-Pocket » de la Communauté de Communes. Elle va se mettre en place pour diverses annonces des communes. Michel Isnard doit suivre l'évolution.
- Les comptes rendus des réunions de CHARLIEU-BELMONT Communauté sont consultables en Mairie et sur le site web de la Communauté de communes.

Approbation du compte-rendu du 12 juin 2020 :

Approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

VENTES DE CHEMINS :

1-Vente des chemins à Fénier et Chantefay :

L'enquête publique à Fénier et Chantefay est désormais terminée. Les résultats ont été envoyés par le commissaire-enquêteur. Ils sont favorables à la vente. Il reste à géométrer les chemins et passer devant le notaire. La mairie se mettra en contact avec les propriétaires pour finaliser l'opération.

M. le Maire propose au Conseil d'adopter la vente des deux chemins pour un prix unitaire de 0.60cts le mètre carré.

APPROUVÉ à l'unanimité.

Les frais à la charge des acquéreurs et facturés par la mairie sont : les indemnités de l'enquêteur, les publications dans les journaux d'annonce légale et les frais de secrétariat, le tout réparti au prorata des surfaces. Les frais liés au géomètre sont payés directement par les acquéreurs.

2-Vente à Fénier (cts LATOUR/SCI le Paradis) et au Bourg (M.BECOQUET) :

Il s'agit d'une opération finalisée chez le notaire en début d'année.

A Fénier vente de chemin d'une superficie de 638m².

Au Bourg vente une bande de terrain de 27m².

Soit un total de 665m² à vendre.

La facturation des frais supportés par la mairie comprend les publications dans les journaux d'annonces légales pour 533,92€, le temps de secrétariat de mairie et de timbres évalué à 132€, soit total arrondi à 665€.

Il est proposé au Conseil que les ventes soient facturées au prorata de la surface selon la délibération N°2018-02 prise à ce sujet le 26 janvier 2018, soit 638€ pour le chemin à Fenier et 27€ pour la bande au Bourg. **APPROUVÉ à l'unanimité.**

TRAVAUX D'EXTENSION DU RÉSEAU D'EAU AUX SAPINS :

Les travaux sont désormais terminés et 6 maisons ont été raccordées au réseau. La facturation proposée est la suivante, conformément à ce qui avait été annoncé :

- Travaux d'extension faits par l'entreprise POPTAIN TP s'élevant à 47 924€ TTC soit 39 937€HT (TVA prise en charge par la Mairie). La moitié du montant HT est prise en charge par la Mairie et l'autre moitié, soit 19 968€, est facturé aux propriétaires.
- Chaque maison doit régler un sixième du coût à répartir : 19 968€/6 soit 3 328€ plus 500€ correspondant aux frais de raccordement, inchangés depuis 2015. Ce qui fait un total par maison de 3 828€ à facturer.
- Les bénéficiaires désormais clients de la régie municipale du service des eaux, recevront à l'automne la première facturation de leur abonnement *pro rata temporis* et les consommations au prix de 1.75€ du m³ pour l'année 2019-2020.

APPROUVÉ à l'unanimité.

FACTURATION DU CHAUFFAGE DES LOGEMENTS COMMUNAUX :

M. le Maire indique que la facturation se fait après répartition entre la Mairie et les logements communaux : moitié mairie et moitié appartements et proratisé au m³ des logements dont le cubage a été revu l'an dernier.

La totalisation des 4 factures de fioul pour l'année 2019/2020 se monte à 9 789.48€ pour 11 950 litres contre 10 330.08€ pour 11 838 litres sur la période de 2018/2019.

Proposition de facturation au Conseil :

Montant de la facturation arrondi à un montant inférieur de 9786€ divisé par 2 soit à répartir entre les locations 4893€ ainsi :

En appliquant les ratios correspondants pour chaque locataire, la facture de chauffage 2019-20 devrait s'élever à 1036€ pour les deux appartements de 180 m³, 979€ pour l'appartement de 170 m³, 921€ pour les appartements du rez-de-chaussée. Une information sur les factures sera faite de la possibilité de demander un étalement de paiement en Trésorerie.

APPROUVÉ à l'unanimité.

Le Projet de changement de la chaudière pour le bois ou pour une autre source d'énergie est à étudier dans les années à venir compte tenu des obligations à venir sur l'abandon progressif des chaudières au fioul. Une demande de devis sera faite au SAGE, le service qui aide la mairie à réduire sa consommation d'énergie.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX SUR LE RESEAU D'EAU.

M. Le Maire indique que des subventions spéciales pour relancer l'économie sont ouvertes par le Département. Elles sont à déposer au plus vite et les travaux doivent avoir lieu avant la fin de l'année.

Deux types de travaux seraient susceptibles de rentrer dans ce cadre :

- La réparation du réservoir de Lafay qui fuit
- L'adduction d'eau des terrains constructibles de part et d'autre de la route de Belmont

Le conseil municipal AUTORISE à L'unanimité, le Maire à faire la demande de subvention en fonction des devis qui seront émis.

REMBOURSEMENT DU TRANSPORT SCOLAIRE

Le remboursement est reporté au prochain conseil dans l'attente du montant exact payé par les familles. Un remboursement partiel doit en effet intervenir de la part de la Région suite à la période de confinement. Les familles seront directement averties par le Conseil Départemental.

Un mail sera fait par la Mairie pour informer les familles et leur demander d'avertir celle-ci du montant et du mode de remboursement effectué.

CHANGEMENT DU PHOTOCOPIEUR DE LA MAIRIE :

Le contrat de location auprès de l'entreprise ELAN venant à terme, il a été renouvelé par un contrat un peu moins cher, avec une légère réduction du prix des photocopies couleur et noir et blanc.

Le changement se fera après les vacances de la secrétaire de MAIRIE soit le 26/08/2020.

Il est rappelé que les photocopies personnelles sont possibles gratuitement en Mairie, pour une quantité limitée.

QUESTIONS DIVERSES :

✓ **Dépôts sauvages sur la Commune :**

Il a été trouvé l'équivalent de deux remorques pleines de déchets sur la commune. Après recherche les noms trouvés sur des documents seront transmis à la CHARLIEU-BELMONT Communauté pour que soit acquitté une redevance. L'employé communal a mis 3 jours pour la récupération et le transfert à la déchetterie de BELMONT.

✓ **Le Concours de Boules de l'Association des Familles :** Aura lieu le 26/07/2020 à la Madone sous réserve que les conditions sanitaires le permettent.

✓ **Masques :** Une communication sera mise sur le site de Saint Germain pour rappeler que des masques sont disponibles en Mairie. Il n'y aura pas de redistribution.

✓ **Commissions communale des impôts directs (CCID) :** La liste des titulaires et celle des suppléants a été communiquée à la Mairie. Les personnes ont été informées par courrier.

✓ **Compte-rendu du tour fait par la commission bâtiments :**

La commission s'est réunie en date du 13/07 et le tour a été fait avec tous les conseillers. Les points suivants ont été évoqués :

- Aménagement de la cour arrière de la Mairie, le projet sera revu du fait du déplacement du local technique dans un nouveau bâtiment. La question du revêtement du sol et des parkings sera étudiée avec les locataires.
- La façade de la Mairie sera nettoyée, une subvention du conseil départemental a été obtenue.
- L'abribus sera repeint par l'employé communal qui y placera également un cendrier.
- Il est prévu de mettre une table extérieure devant le Point Rencontre.
- Jeux de Boules : les arbres posent un problème de vue aux propriétaires riverains. Un élagage sera nécessaire.
- Certains panneaux indicateurs situés sur le carrefour près de la mairie seront retirés.
- Dans le bâtiment communal derrière l'église, l'électricité sera mise dans les WC et des boutons poussoir seront mis à la place des robinets qui restent parfois ouverts.
- Cimetière : du fait de l'interdiction de l'usage des produits phytosanitaires, des herbes sauvages poussent et un arrachage devra être fait.
- Madone : la rambarde n'est pas assez haute pour la visite d'enfants : voir la possibilité de mettre un règlement et un panneau de sécurité. Pour une rénovation, un « chantier jeunes » pourrait être envisagé pour le printemps ou l'été prochain.

✓ **Chemin de Rivier :**

Une demande a été faite à propos du mauvais état du chemin de Rivier. Sa réfection est prévue dans la liste de la VOIRIE 2021. Des rustines ont été faites en octobre dernier et au printemps de cette année.

✓ **Organisation des commissions :**

La commission Animation-Culture, se réunira à la fin de l'été

✓ **Fibre optique :**

Depuis le 15 juillet TOUS les opérateurs ont la possibilité de vendre les contrats de raccordement. Auparavant il y avait un gel commercial pour que les opérateurs se positionnent. Certains habitants sont déjà raccordés et le service fonctionne bien.

La séance est levée à 22 heures 15.

Prochain conseil municipal : vendredi 09 OCTOBRE 20h30

Le Maire
Yves CROZET.

